



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations-service

Question écrite n° 21110

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la mise aux normes environnementales des stations-service soumises au régime de la déclaration au titre des installations classées. Au 1er janvier 2014, ces stations devront être équipées de cuves de stockages à double enveloppe et de nouvelles canalisations. Du fait du coût important de ces travaux, nombre de professionnels indépendants ne peuvent les réaliser qu'avec des aides, notamment celles du comité professionnel de la distribution en carburants. Or ces aides ont baissé ces dernières années, avec des délais d'instruction des dossiers de plus en plus longs. De ce fait, des stations-service indépendantes ne seront pas aux normes pour le 1er janvier 2014. Il souhaite savoir si elle entend reculer cette date-butoir, afin d'éviter des fermetures, ainsi que les conditions à remplir pour bénéficier de ce recul de la date-butoir.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la situation financière des stations-service confrontées aux coûts des mises en conformité rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation dans le cadre de la poursuite ou la cessation de leur activité. Pour accompagner le réseau des petites stations-service dans leurs restructurations, le comité professionnel des distributeurs de carburants (CPDC) a été créé en 1991 à l'initiative des pouvoirs publics. Ce comité a pour mission principale de soutenir directement les petits détaillants par des aides appropriées pour les mises en conformité en regard de la protection de l'environnement et les fermetures définitives des points de vente. Le CPDC, dont la dotation publique relève du programme 134 de la mission « Économie », traite toutes les demandes qui lui sont transmises. En 2011, dernière année pour laquelle les comptes sont disponibles, 1 075 dossiers ont été examinés pour un montant d'aides total s'élevant à 5,5 millions d'euros dont 4 millions d'euros d'aides à l'environnement et la sécurité. Enfin, la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a commandé une étude sur le maillage du territoire français en stations-service. Les résultats de cette étude seront rendus prochainement et permettront de disposer d'une analyse plus fine sur la situation des stations-service notamment indépendantes, qui permettra de guider l'action du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21110

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2973

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4459